

Document complémentaire à la demande au cas par cas Projet de boisement d'anciennes vignes arrachées PRADINES (46)

Le 02/09/2026 à Francoulès

Objet : éléments complémentaires apportés dans le cadre de l'examen au cas par cas 022749/KK P

Nature et description du projet

Le projet de boisement se situe sur une zone viticole en crise. Le choix des propriétaires s'oriente vers une diversification de leur activité, par le boisement de 4,5 ha de vignes arrachées ou en cours d'arrachage.

Les travaux d'arrachage se termineront au cours des mois de septembre et octobre 2026, avec l'enlèvement des tas de ceps et des autres éléments présents sur les parcelles, notamment les fils de fer.

Les travaux préparatoires à la plantation seront réalisés entre octobre 2026 et janvier 2027, période permettant de minimiser autant que possible les perturbations sur les espèces faunistiques potentiellement présentes.

À noter que les terrains concernés sont actuellement relativement perturbés par les travaux d'arrachage et de nettoyage. Les « milieux refuge » seront préservés de toute intervention (arbres isolés, bandes boisées, cordon rivulaire, etc.).

Les travaux préparatoires seront réalisés sous forme de bandes étroites de 60 à 80 cm de largeur, espacées de 3,5 m. Les interbandes ne seront pas travaillées. Les autres travaux nécessaires à la mise en place du boisement seront réalisés manuellement.

- Description du sol et Diagnostic d'humidité du sol avant travail du sol

Terrains en situation de basse plaine en bordure du lit majeur du Lot. Les sols rencontrés sont perméables à dominante sableuse de type « Fluviosol ». Sondages pédologiques relativement profond à texture dominante sablo-limoneuse à limono-sableuse à charge en éléments grossiers de 2 à 5 %.

Selon le diagramme de sensibilité des sols au tassement du guide PROSOL, les sols du projet correspondent à la sensibilité suivante :

Texture	État d'humidité*			
	Sol sec sur 50 cm de profondeur	Sol frais	Sol humide	Nappe d'eau à moins de 50 cm de la surface
Sol très caillouteux (Éléments grossiers > 50%)				
Sol très sableux (sable > 70%)				
Argile dominante				
Limon dominant et sable limoneux				

Sol non sensible au tassement
 Sol sensible = précautions nécessaires pour le passage d'engins
 Sol très sensible et impraticable pendant une période de l'année = passage d'engins impossible

Source : PROSOL, PISCHEDDA Daniel (coord.), 2009 Pour une exploitation forestière respectueuse des sols et de la forêt « PROSOL » Guide pratique. Edition ONF – FCBA, 110 pages.

PRECAUTIONS

Sols praticables toute l'année avec peu de précautions : Sols très caillouteux, ou très sableux, sans aucune trace d'hydromorphie dans les 50 premiers cm.

Sols praticables toute l'année moyennant certaines précautions : Sols à texture dominante argileuse, sans aucune trace d'hydromorphie dans les 50 premiers cm. Le travail du sol sera effectué, lorsque le sol est ressuyé.

Sols très sensibles et impraticables une partie de l'année : Sols à texture dominante limoneuse ou sablo-limoneuse et/ou présence d'un engorgement temporaire, traces d'hydromorphie dans les 50 premiers cm. Le travail du sol sera effectué en période estivale, lorsque le sol est ressuyé pour éviter le tassement notamment en automne et hiver sur les terrains sensibles.

Evaluation des incidences et mesures environnementales

Robinier

Pour information, le robinier, tout comme le bambou et d'autres plantes invasives sont déjà présents de manière spontanée sur des parcelles voisines à proximité de la station d'épuration (parcelles D 1639 et 1637) ainsi que la D 354, où ils foisonnent et se développent de manière soutenue. Il est d'ailleurs très probable que leurs dispersions se fasse sur les parcelles du projet.

Néanmoins, afin de limiter la dispersion du robinier en périphérie de l'îlot planté en robinier, une « bande non boisée tampon » de 12 m de largeur est prévue, dont 4 mètres correspondent aux contournières (cheminement carrossable) des parcelles historiques présentes tout autour du boisement. Ces bandes enherbées seront gyrobroyées annuellement.

Pour compléter cette « zone tampon », nous pouvons proposer la mise en place d'un cordon de chênes chevelus, correspondant aux deux premiers plants de chaque ligne de l'îlot de robiniers, éloignant ainsi d'autant les plants de robinier des parcelles voisines. À noter qu'aucun robinier n'est situé en bordure d'un cours d'eau.

MODALITES DE PLANTATION ILOT ROBINIER :

	Espacement bord de parcelle	sur la ligne	entre lignes	sur la ligne	entre lignes	sur la ligne	entre lignes	sur la ligne	entre lignes	sur la ligne
		ml		ml		ml		ml		ml
Espacement bord de parcelle	12 m									
essence	12 m	CV	3.5	CV	3.5	CV	3.5	CV	3.5	CV
ml		2		2		2		2		2
essence		CV		CV		CV		CV		CV
ml		2		2		2		2		2
essence		CV		CV		RO		RO		RO
ml		2		2		2		2		2
essence		CV		CV		RO		RO		RO
ml		2		2		2		2		2
essence		CV		CV		RO		RO		RO
ml		2		2		2		2		2
essence		CV		CV		RO		RO		RO
ml		2		2		2		2		2
essence		CV		CV		RO		RO		RO
ml		2		2		2		2		2
essence		CV		CV		RO		RO		RO
ml		2		2		2		2		2
essence		CV		CV		RO		RO		RO
ml		2		2		2		2		2
essence		CV		CV		RO		RO		RO
ml		2		2		2		2		2
essence		CV		CV		RO		RO		RO

Densité : $10\,000\text{m}^2 / (3.5\text{m} \times 2\text{m}) = 1430$ plants/ha

Chêne Chevelu (CV)

Robinier (RO)

PPRI Grand Cahors

Enfin, les préconisations applicables en zone verte du PPRI du Grand Cahors stipulent que les projets situés dans ces zones ne doivent pas entraver les écoulements de crues, ni générer de pollution en cas de crue, ni aggraver le phénomène. L'installation d'arbres dans le cadre de ce projet permettra de laisser évoluer naturellement les écoulements de crue et pourrait même contribuer à en limiter les impacts, notamment en réduisant leur vitesse.